

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1040 DU 15 MAI 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LE MOIS DE MAI EST LE MOIS DE LA GUADELOUPE

IL EST IMPÉRATIF

DE SAUVER

LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

PILIER

DE NOTRE PAYS

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 10

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 13

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 15

L'AGENDA page 16

Nombre de pages :20

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

RENFORCER LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution du 20 septembre 1993, la journée internationale de la famille est une manifestation qui reflète l'importance que la communauté internationale attache à la famille, cellule de base de la société, ainsi que l'intérêt qu'elle porte à la situation des familles dans le monde. La Journée internationale des familles est surtout une occasion de mieux faire comprendre les problèmes que connaissent les familles et stimuler les initiatives appropriées. Elle est un facteur de mobilisation puissant dans tous les pays qui cherchent à apporter une réponse aux problèmes qui se posent aux familles de chaque société. La Journée internationale des familles offre également l'occasion de mettre en relief la solidarité qui unit les familles dans leur recherche d'une meilleure qualité de vie. Cette journée est enfin l'occasion de mieux comprendre les processus économiques, culturels, sociaux et démographiques qui ont une incidence sur les familles. La famille a de nombreuses fonctions. Son rôle premier est celui de la reproduction. Mais en plus de cette fonction biologique, elle assure dans toutes les sociétés les fonctions de socialisation, de transmissions du patrimoine, la solidarité, la consommation, la production et l'affection. Dans notre pays la Guadeloupe, la famille est en crise ce qui explique pour une bonne part les brusques et répétés accès de violences qu'il connaît. Les politiques libérales de la France qui gouverne et administre notre pays illustrée en

particulier par la multiplication des règles permissives dans le domaine du divorce et la promotion de l'individualisme ont déstructuré profondément la famille guadeloupéenne . Le temps est venu de mettre un terme à ce drame .

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

DOMOTA ET L'UGTG MOBILISENT CONTRE LE GROUPE TOTAL

L'organisation syndicale UGTG appelle ce jeudi à une mobilisation générale contre Total Guadeloupe, en raison du différend qui oppose cette société à Jocelyn Pinard. « Nous exigeons que la société Total Guadeloupe respecte le code du travail. Élie Domota explique : « Nous organisons une première mobilisation qui sera suivie de beaucoup d'autres devant le siège de Total, à Jarry/Baie-Mahault, à partir de 9 heures, et devant tous les intérêts de Total en Guadeloupe » poursuit le Élie Domota, secrétaire général de l'UGTG. « La réunion du 28 avril entre les directeurs général et financier et l'avocat de la société Total, la direction du travail et des représentants de l'UGTG n'a donné lieu à aucune avancée, mais à un refus de Total d'appliquer le droit du travail » , s'insurge Élie Domota. Nous avons donc décidé de nous mobiliser jusqu'à ce la société Total respecte le droit des travailleurs. » Il ajoute : « Nous nous mobilisons également pour l'application de la clause de convertibilité de l'accord Bino, pour le millier de salariés des stations-service, ceux de l'hôtellerie notamment dans la restauration collective, ceux dans les entreprises de nettoyage et pour ceux qui sont dans les entreprises de sécurité, etc. » Il n'y a pas de réunion prévue avec Total. Selon Élie Domota, « Jocelyn Pinard a reçu de son médecin un programme de re-nutrition et il se repose dans une clinique. »

HISTOIRE : SIÈGE DU FORT SAINT CHARLES DU 15 AU 22 MAI 1802

En 1802 , RICHPANCE le chef du corps expéditionnaire français entame le siège du FORT SAINT CHARLES à Basse

Terre où se trouve DELGRÈS et une partie de l'armée guadeloupéenne .

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

AUGMENTATION DU TRAFIC DE PÔLE CARAÏBES EN AVRIL

Le trafic de l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes a continué sa progression au mois d'avril 2014 en enregistrant une hausse de 3,28% par rapport à avril 2013, avec 180 642 passagers accueillis, malgré la fin de la saison de croisières. Le trafic à l'arrivée a marqué une pause avec un léger recul de 0,24%, tandis que les départs affichaient une nette progression de + 5,08%. Des départs impactés positivement par le décalage des vacances de Pâques en mars l'an dernier et en avril cette année. La plus forte croissance est à mettre à l'actif du réseau régional Caraïbes et DFA avec 13%, soutenu en partie par les nouvelles liaisons opérées par Air Antilles Express, la Dominique, Antigua et Saint-Martin Juliana. Mais surtout par une activité redynamisée vers Fort-de-France et Cayenne après un début d'année difficile. Une augmentation à deux chiffres a également été relevé sur le faisceau « Amérique du Nord » qui enregistre un fort taux de progression de 15,84% porté par la ligne Montréal. Le réseau France Hexagonale est stable à - 0,12%. L'activité fret, pour sa part, a affiché la même tendance en croissance de 17,28% avec 1 907 tonnes de marchandises traitées (import et export). Au cumul des 4 premiers mois de l'année, l'aéroport a accueilli 766 225 voyageurs, soit une croissance de 4,73% par rapport à la même période en 2013 .

L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 : CHÔMAGE EN HAUSSE

Selon l'INSEE , au deuxième trimestre 2013, le taux d'emploi en Guadeloupe s'élève à 48 %. Le taux de chômage de 26,2 % est en hausse de 3,5 points par rapport à 2012. Les jeunes sont les plus touchés par le chômage mais les plus diplômés accèdent plus facilement au marché du travail. Ce taux faible traduit le déficit d'emploi d'une économie fortement importatrice. L'emploi reste plus favorable aux hommes avec un taux d'emploi de 52,4 % contre 44,6 % pour les femmes. Pour accéder à l'emploi en Guadeloupe, le diplôme reste un atout important. Plus le diplôme est élevé, plus la part des actifs occupés est importante. Ainsi, 77 % des titulaires

d'un diplôme du premier cycle ou du deuxième cycle universitaire occupent un emploi contre seulement 33 % des non diplômés. Les titulaires du CAP/BEP (57,3 %) et les bacheliers (50,2 %) se positionnent entre les deux. L'autre caractéristique discriminante en terme de taux d'emploi est l'âge. Avec 7 000 chômeurs de plus en un an, le pays compte, en 2013, 44 600 chômeurs au sens du BIT.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

Aujourd'hui, le 15 mai, est la Journée internationale de la famille, et c'est aussi le 20ème anniversaire de l'Année internationale de la famille. La Journée internationale est l'occasion de mieux faire connaître les questions relatives à la famille ainsi que les processus sociaux, économiques et démographiques qui affectent les familles. Dans sa résolution /62/129, l'Assemblée générale a également noté que les dispositions relatives à la famille énoncées dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les années 90 et leur suivi continuent à fournir des orientations générales sur les moyens de renforcer les éléments des politiques et programmes axés sur la famille, dans le cadre d'une approche globale et intégrée du développement. La Journée internationale des familles 2014 marque le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et offre une occasion de se recentrer sur le rôle de la famille pour le développement, de faire le point sur les tendances récentes dans le développement de la politique familiale, de partager les bonnes pratiques de décisions en matière de politique familiale, d'examiner les problèmes rencontrés par les familles du monde entier et de recommander des solutions.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

HAÏTI : MARTELLY CONVIE UNE NOUVELLE FOIS L' OPPOSITION AUX ÉLECTIONS

En pleine démonstration sur la place publique du Champ-de-Mars, le mercredi 14 mai 2014, pour marquer les trois ans de sa prise de fonction, le président Joseph Michel Martelly invite, une nouvelle fois, l'opposition politique à choisir la voie des urnes, avec un programme politique convaincant, pour accéder au pouvoir. « Vous devez aller aux élections ! », exhorte Martelly, en parlant de ses opposants politiques. Pour l'éjecter du pouvoir, les protagonistes de l'opposition devront « venir avec un programme (politique) capable de vaincre le sien », fait-il savoir, en s'adressant à ses sympathisants réunis, dont une grande partie emmenés par autobus (à l'instar de la période de dictature des Duvalier) sur la grande place publique de la capitale. Tandis que l'on réclame sa démission en faveur d'un gouvernement de transition, qui aurait pour mission d'organiser des élections crédibles, Martelly maintient fermement sa position. « Eleksyon tèt dwat !!! (Élections, en avant toutes !!!) », martèle Martelly. Il estime également que l'opposition n'a, jusqu'à présent, proposé aucun programme politique valable. Apparemment évoquant les sirènes de « la pensée unique », Martelly se dit pour « une seule Haïti, avec une seule vision ». Au cours de ce nouveau spectacle à la couleur "rose et blanc", organisé au Champs-de-Mars, Martelly a renouvelé ses caractéristiques de « chanteur de shows ». Il promet à l'opposition d'être moins tendre à son égard, une fois son mandat terminé, lorsqu'il redeviendra le chanteur grivois dont le pays a fait l'expérience.

CHINE

LA CRISE UKRAINIENNE ET LE SILENCE DE LA CHINE

Le "grand muet" de la politique internationale, Pékin, semble ne pas participer à la crise ukrainienne – en effet, il n'en parle pas. Mais si la Chine ne dit rien, c'est probablement parce que Pékin considère l'histoire en Ukraine comme l'essai des techniques de dissuasion de la Chine. Elle s'efforce donc de rester prudente dans ses déclarations - répétant qu'une crise doit être réglée par le biais de négociations - et raisonnable dans ses actions. "Pas notre affaire" ?

La principale particularité de la crise actuelle est qu'elle occupe plus d'espace médiatique que la guerre en Syrie, les révolutions arabes ou encore le conflit russo-géorgien en Ossétie du Sud. On a depuis longtemps noté que les acteurs directs du conflit en Ukraine vivaient dans des réalités différentes (avant tout médiatiques), et que la même chose se produisait dans d'autres pays, comme aux Etats-Unis qui testent en Ukraine leur toute-puissance - ou impuissance - médiatique. Mais dans quelle réalité vit la Chine et ses 1,367 milliard d'habitants ? Dans cet article standard sur le résultat des référendums dans les régions de Donetsk et de Lougansk, à première vue, la position est strictement neutre : on présente les points de vue de l'est de l'Ukraine et de Kiev. Mais les organisateurs du référendum sont qualifiés de "groupe dissident" et la République de Donetsk y est décrite comme "auto-proclamée". Pour ceux qui sont familiers de la politique chinoise, les allusions sont claires. Sur l'arène internationale la Chine lutte contre "trois maux" : le terrorisme, l'extrémisme et le séparatisme. Imaginez que pour une raison quelconque, le pouvoir en Chine s'affaiblisse, qu'un groupuscule de l'autonomie de Xinjiang organise un référendum... Ou au Tibet, ou encore à Taïwan pour proclamer leur séparation de la Chine. Dans l'ensemble, il est évident que Pékin ne soutiendrait pas le séparatisme, estimant à juste titre qu'il existe une solution à tout problème, par la négociation. Y compris pour le problème taïwanais, même si cela prenait 50 ou 100 ans. Il serait utile, bien sûr, de comparer ce texte avec un article standard occidental. Le contraste est flagrant, bien que les deux parties s'efforcent de paraître objectives. Premièrement, Xinhua ne cherche pas à remettre en question les résultats du référendum - alors que Reuters y fait allusion. Mais deuxièmement, on constate une sérieuse différence dans la taille des articles. L'article chinois est nettement plus court. Traduction : ce n'est pas notre affaire. Mais dans ce cas, quelles sont "leurs affaires" ? Les premières pages de pratiquement toutes les sources médiatiques chinoises montrent les priorités du pays : le lancement du projet chinois de construction d'une voie ferroviaire en Afrique de l'est et la discussion du projet similaire de la Chine vers l'Alaska en passant par la Russie ; l'arrestation de pêcheurs chinois dans les eaux territoriales contestées par les autorités philippines ; la nécessité d'une coopération internationale pour lutter contre le terrorisme et le séparatisme (surtout à Xinjiang). Mais ce qui intéresse surtout, c'est l'idée selon laquelle les Chinois ont besoin d'une vie meilleure (notamment des contrats internationaux ferroviaires bénéfiques), et

pas simplement du statut de première économie mondiale. Début mai, la Banque mondiale a publié ses nouveaux pronostics selon lesquels le PIB chinois ne dépasserait pas celui des USA en 2019 - comme elle le prévoyait auparavant - mais cette année. Les Américains et les Européens devraient crier "Et que faites-vous du PIB par habitant ?". Mais ce sont les Chinois qui crient. Parce qu'ils ont parfaitement conscience de la sensibilité du moment. L'heure est venue où l'Occident a perdu son... quoi ? Pour l'instant, simplement le droit moral de dire que la civilisation ou le système occidental est plus fort ou plus efficace. Mais Pékin estime à juste titre qu'il sentira passer cette victoire morale (pas très nécessaire à la Chine). La liste des désagréments attendus est précisément celle des thèmes d'actualité dans les médias chinois. Par exemple, les revendications territoriales des pays relativement peu puissants tels que les Philippines ou le Viêt Nam. Mais les petits pays n'agissent pas en solitaire, les Etats-Unis tentent de former une sorte de front uni avec le Japon ; la presse chinoise écrit tous les jours à ce sujet. Dans la liste des problèmes éventuels on trouve aussi le terrorisme et le séparatisme, c'est-à-dire soit le sabotage de la Chine de l'intérieur, soit la création de problèmes à ses frontières. Et dans ce contexte l'Ukraine semble être un thème pertinent pour Pékin. Selon certaines informations, les analystes chinois voient les événements en Ukraine (à commencer par la sortie sur le Maïdan des premiers manifestants) comme une diversion de l'Occident pour placer la Russie dans une situation difficile, où toute action ou inaction est susceptible de causer de grands problèmes à Moscou. Autrement dit, ils s'essaient à la situation. Et les analystes semblent avoir raison, c'est exactement le cas. Et l'éveil des démons du séparatisme par les événements, ce ne sont que des détails. Mais contrairement à Moscou, Pékin peut se permettre de ne rien faire pour l'instant, d'observer l'évolution de la situation à distance et d'en tirer des leçons. Pékin est-il du côté de la Russie dans cette histoire ? Bien sûr, et il est loin d'être le seul. Mais il est avant tout de son propre côté.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les Bourses asiatiques évoluent en ordre dispersé ce matin, dans le sillage d'une séance de prises de bénéfices hier soir à New York après les records des derniers jours. A Tokyo, l'indice Nikkei perd 1,1% peu avant la fin de la séance, plombé par un rebond du yen et les pertes surprise annoncées par Sony. De son côté, Hong Kong progresse de 0,4% en séance, mais le Shanghai Composite cède 0,7%, et Taiwan et Séoul sont proches de l'équilibre de même que Sydney est proche de l'équilibre. La Bourse de Singapour gagne 0,2% et à Bombay, l'indice indien BSE Sensex gagne 0,1%, en attendant les résultats, prévus demain, des élections législatives indiennes. Enfin, la Bourse du Vietnam progresse de 1%, malgré les violentes émeutes anti-chinoises dans le pays, qui ont provoqué hier des dégâts dans des usines chinoises et taiwanaises et fait plusieurs morts. Les marchés attendant aujourd'hui des discours du gouverneur de la banque du Japon, Haruhiko Kuroda à Tokyo et de la présidente de la Réserve fédérale américaine, Janet Yellen, qui doit s'exprimer plus tard à Washington. Sauf coup de théâtre, les marchés anticipent des discours de "colombes" de la part de ces banquiers centraux, compte tenu des risques qui pèsent encore sur la croissance mondiale. Ce matin, le Japon a fait état d'une forte hausse de son PIB au 1er trimestre (+1,5% sur un trimestre et +5,9% en rythme annuel). Mais ces chiffres ont été accueillis avec prudence, dans la mesure où la consommation a été soutenue artificiellement par les achats effectués avant la hausse de la TVA intervenue le 1er avril (hausse de 3 points à 8%). Les économistes s'attendent désormais à un net ralentissement de la croissance au 2ème trimestre, ce qui pourrait nécessiter de nouvelles actions de soutien de la part de la banque du Japon.

ÉTATS UNIS

Wall Street a enregistré ce jeudi une deuxième séance consécutive de nette baisse, sur des prises de bénéfices après les sommets, malgré le rebond de Cisco et les solides statistiques de l'emploi hebdomadaire américain et de l'industrie manufacturière régionale ('Empire State'). Les derniers résultats trimestriels des détaillants américains Wal-Mart et Kohl's ont par ailleurs déçu. La production

industrielle d'avril a aussi essuyé une baisse inattendue... Le DJIA a fini en recul de 1,01% à 16.447 pts, le Nasdaq a perdu 0,76% à 4.069 pts, et le S&P500 a cédé 0,94% à 1.871 pts. L'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis pour le mois d'avril 2014 est ressorti en progression de 0,3% en comparaison du mois antérieur, en ligne avec le consensus. Hors alimentaire et énergie, le 'CPI' grimpe de 0,2% par rapport au mois de mars, contre +0,1% de consensus. L'indice manufacturier 'Empire State' de la Fed de New York a atomisé le consensus. Il ressort ainsi à +19,01 au mois de mai 2014, contre +5,00 de consensus et +1,3 un mois avant. L'indicateur du jour traduit une très forte accélération de l'activité manufacturière dans la région. Il s'agit du plus haut niveau de l'indice Empire State depuis quatre années. Le Département US au Travail vient d'annoncer que les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage, sur un rythme ajusté des variations saisonnières, ont reculé de 24.000 sur la semaine antérieure à 297.000. Un chiffre, au plus bas depuis mai 2007, et meilleur qu'attendu puisque le consensus Bloomberg tablait sur 321.000 nouvelles demandes.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse jeudi, la contraction surprise des économies italiennes et portugaise ayant entamé la confiance des investisseurs qui ont préféré passer à la vente tandis que les rendements des emprunts allemands et américains de référence confirment les reculs initiés la veille en réaction aux spéculations sur un assouplissement de la politique de la BCE. La croissance économique de la zone euro a été deux fois plus faible qu'attendu au premier trimestre, la performance de l'économie allemande n'ayant pas réussi à compenser la stagnation en France et le recul en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal et en Finlande. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 1,25% (56,11 points) à 4.444,93 points. Le Footsie britannique a perdu 0,55% et le Dax allemand 1,01%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a cédé 1,47% et le FTSEurofirst 300 0,79%. La tendance baissière est davantage palpable sur les marchés d'actions des pays périphériques de la zone euro, avec la chute de 3,61% de Milan, de 2,35% de l'Ibex de Madrid ou encore le recul de 2,65% du PSI 20 lisboète. La réforme des marchés d'actions incite, comme souvent, les investisseurs à se tourner vers des actifs jugés plus sûrs, au premier rang desquels figurent les Treasuries américains et les

Bunds allemands. Le papier allemand à dix ans a ainsi vu son rendement tomber à un plus bas d'un an de 1,30%.

CHANGE

L'euro se stabilisait face au dollar jeudi en cours d'échanges new-yorkais, dans un marché optant pour la prudence après des indicateurs mitigés en zone euro et aux Etats-Unis. Vers 18H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3717 dollar, contre 1,3713 dollar mercredi vers 21H00 GMT. Vers 12H30 GMT jeudi, l'euro est tombé à 1,3648 dollar, son niveau le plus faible depuis deux mois et demi. L'euro baissait toujours face à la monnaie nipponne, à 139,16 yens, contre 139,70 yens la veille au soir. Vers 14H00 GMT jeudi, la monnaie unique européenne a chuté à 138,98 yens, son plus bas niveau depuis deux mois et demi. Le dollar aussi reculait face à la devise japonaise, à 101,46 yens - tombant même vers 15H15 GMT à 101,29 yens, au plus bas en deux mois -contre 101,87 yens mercredi soir. Les cambistes digéraient jeudi en cours d'échanges new-yorkais une salve d'indicateurs contrastés des deux côtés de l'Atlantique. Vers 18H00 GMT, la livre britannique montait un peu face à l'euro, à 81,68 pence pour un euro. La livre britannique progressait face au billet vert, à 1,6792 dollar pour une livre, après avoir atteint plus tôt 1,6729 dollar, son plus bas niveau en un mois. La devise suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,2206 franc suisse pour un euro - après avoir atteint vers 10H05 GMT 1,2229 franc, son niveau le plus faible en cinq semaines et demi. Le franc se stabilisait aussi face au dollar, à 0,8898 franc suisse pour un dollar, après avoir atteint vers 12H30 GMT, 0,8960 franc suisse pour un dollar, son niveau le plus faible en trois mois. La devise chinoise a terminé à 6,2296 yuans pour un dollar, contre 6,2287 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.299 dollars au fixing du soir, contre 1.305,25 dollars mercredi soir.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole ont fini nettement en baisse jeudi à New York, dans un contexte d'offre pétrolière proche de niveaux record aux Etats-Unis, et d'indicateurs américains contrastés sur l'activité économique du premier consommateur mondial de brut. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juin a reculé de 87 cents, à 101,50 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). Il apparaît clairement que le marché du pétrole est amplement

approvisionnement aux Etats-Unis et c'est cela qui pèse sur les prix du marché, a relevé Bob Yawger, de Mizuho Securities. Mercredi, dans un rapport hebdomadaire, le département américain de l'Energie (DoE) a fait part d'un nouveau gonflement des stocks de pétrole dans le pays. A 398,5 millions de barils la semaine dernière, les réserves américaines effleurent à nouveau leur sommet de 399,4 millions de barils atteint fin avril. Il s'agissait alors d'un record depuis 1982, lorsque le DoE a commencé à publier des données hebdomadaires, et même depuis avril 1931 sur la base de données mensuelles.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

POUVOIRS DE L'ADMINISTRATEUR DANS LA GESTION QUOTIDIENNE D'UNE SOCIÉTÉ EN DIFFICULTÉ

Le pouvoir délégué à l'administrateur d'assurer la gestion quotidienne d'une société ne lui confère pas le droit d'effectuer une déclaration de créance, laquelle implique le pouvoir d'agir en justice, de sorte qu'il ne peut user de la faculté de subdélégation à cette fin. La société I. a été mise en redressement judiciaire le 2 septembre 2009, la SCP M. étant désignée mandataire judiciaire. Le 28 septembre suivant, la société de droit belge A. a déclaré une créance pour le compte de la société B., également de droit belge, en vertu d'un mandat délivré par M. Y., administrateur délégué de cette société. Le mandataire judiciaire a contesté cette déclaration pour défaut de pouvoir. un plan de redressement de la société I. a été adopté le 11 mars 2011, M. X. étant désigné commissaire à l'exécution du plan. La cour d'appel de Rennes, dans un arrêt du 25 septembre 2012, a admis la créance de la société B. au passif de la procédure collective à concurrence d'une certaine somme, au motif, après avoir relevé que M. Y. disposait des pouvoirs pour assurer seul la gestion quotidienne de la société, que le recouvrement d'une créance et les actes nécessaires à celui-ci, tels la déclaration de cette créance et la réponse à son éventuelle contestation, entrent

dans ce pouvoir, de sorte que le mandat donné à ces fins à un tiers est régulier. La Cour de cassation censure les juges du fond. Dans un arrêt du 4 mars 2014, elle retient que le pouvoir délégué à l'administrateur d'assurer la gestion quotidienne d'une société ne lui confère pas le droit d'effectuer une déclaration de créance, laquelle implique le pouvoir d'agir en justice, de sorte qu'il ne peut user de la faculté de subdélégation à cette fin.

RECONNAISSANCE DU DÉLIT DE FAVORITISME

Condamnation d'un maire du chef de favoritisme pour avoir privilégié une entreprise locale pour l'attribution du marché d'édition du bulletin municipal. Une commune a lancé une consultation pour l'édition de son bulletin municipal. Le critère unique de choix de l'attributaire du marché était celui du prix de la prestation sollicitée. Le cahier des charges prévoyait deux options, l'option n° 1 correspondant à un bulletin en quadrichromie, l'option n° 2 à un bulletin partiellement en quadrichromie, partiellement en noir et blanc. Après avoir retenu une entreprise locale, moins disante pour l'option noir et blanc, le maire a décidé d'opter pour l'option n° 2, pour laquelle une autre entreprise était moins disante. La cour d'appel de Lyon a condamné le maire du chef de favoritisme à une peine de 2.000 € d'amende. Soutenant "qu'en qualifiant ainsi d'atteinte à la liberté et à l'accès des candidats dans les marchés publics le fait d'avoir octroyé un avantage qui ne résultait pas directement des actes réalisés au cours de la procédure de passation du marché, la cour d'appel a violé l'article 432-14 du code pénal", le maire s'est pourvu en cassation. La Cour de cassation rejette le pourvoi dans un arrêt du 22 janvier 2014. Elle considère que "les énonciations de l'arrêt attaqué et du jugement qu'il confirme mettent la Cour de cassation en mesure de s'assurer que la cour d'appel, qui n'a pas excédé les limites de sa saisine, a, sans insuffisance ni contradiction, répondu aux chefs péremptoires des conclusions dont elle était saisie et caractérisé en tous ses éléments, tant matériels qu'intentionnel, le délit dont elle a déclaré le prévenu coupable".

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MARS 2014 : 0,3 % % sur un mois ; 0,1 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MAI 2014

DÉLAI VARIABLE

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

MAI 05

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).• Dépôt des principales déclarations professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices agricoles (BA) et de bénéfices non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle continue n° 2483 ;
 - le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
 - déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
 - déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;
 - déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.
- Titulaires de bénéfices non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.
 - Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.
 - Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.
 - Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.
 - Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.
 - Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
 - Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales,

de la CSG et de la CRDS. • Artisans, commerçants et industriels n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MAI 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MAI 14

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

MAI 15

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).

- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.

- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la

contribution exceptionnelle.

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

MAI 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10 juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).
- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de déclaration par Internet).

MAI 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés

entre le 11 et le 20 mai 2014.

MAI 27

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

LA NATION À VOTRE SERVICE